

Toast du Conseiller fédéral, M. J.-P. Delamuraz, lors du dîner
donné par le Major Général B. Sandoz, le 3 avril 1991 à Panmunjom

Formule de salutations (mon général?)

Après avoir visité une fois de plus les lieux de la zone de
sécurité conjointe et le camp suisse ici à Panmunjom je dois
constater que - au contraire de ce qui s'est passé en Corée du sud
et de ce qui s'est produit ces dernières années sur la scène
internationale entre l'Est et l'Ouest - rien a changé le long de
cette ligne de démarcation depuis ma dernière visite en 1986.

La situation sur la péninsule coréenne est devenue un ana-
chronisme, un de ces fameux dinosaures de l'évolution historique,
mais reste aussi, pour la population coréenne, une triste réalité
qui englobe toutes les misères qu'une séparation d'un pays peut
produire.

Ainsi, Panmunjom est cyniquement devenu un des rares endroits en
Corée du sud où le synonyme de "pays du matin calme" a pu garder
sa pleine signification. Mais ce n'est évidemment pas un calme
matinal paisible qui régnait dans ces contrées; c'est plutôt le
silence des armes qui ont bien cessé de fonctionner il y a quelque
dizaines d'années mais qui sont toujours là et qui sont toujours
prêtes à recommencer leurs activités.

C'est dans ces circonstances que chaque action de nature à
stabiliser la situation et à éviter un nouvel éclatement du
conflit doit être la bienvenue. Et je suis particulièrement fier
que c'est la Suisse lointaine à laquelle on a pensé quand on a
discuté, en 1953, les mesures pour sauvegarder l'agrément
d'armistice. Depuis lors, nous avons, avec nos partenaires suédois
et les représentants de la Pologne et la Tchécoslovaquie fait une
contribution qui est jugée par les deux parties coréennes ainsi que
les autres participants au traité d'avoir été très utile. En vue
du fait que les actions de cette nature deviennent davantage des
éléments de toute première importance dans la conception suisse de
la défense et la sécurité je dois dire que la faculté de prévision
que nos prédécesseurs au Conseil fédéral ont prouvé il y a
presque quarante ans, est remarquable.



- 2 -

Mais encore plus remarquables sont les efforts que des centaines, si ce n'est pas des milliers de Suisses ont fait qui n'ont pas reculé devant les conditions pas toujours faciles de cette vie militaire et qui, ont de telle manière, rendu service non seulement à la nation coréenne mais aussi à notre pays. Lors de mes discussions pendant mes récentes visites ainsi que cette fois-ci j'ai eu le plaisir de pouvoir entendre à cet égard beaucoup de mots de reconnaissance de la part de différentes personnalités coréennes. Soyez assuré, mon général, que le Conseil fédéral apprécie beaucoup les efforts discrets et efficaces avec lesquels vous et votre équipe contribuent jour par jour à l'amélioration du climat de contacts entre le Nord et le Sud et avec lesquels vous travaillez, au sens large, pour la stabilisation de la sécurité dans cette région. Ma visite ici en Corée, et celle de cette délégation de haut rang, démontre très clairement que la Suisse, même en se trouvant de l'autre bout du monde, suit les développements sur cette frontière avec attention tout en tenant compte de l'importance stratégique et économique de son environnement.

Mon général, si j'ai mentionné au début qu'ici à Panmunjom, depuis la fin de la guerre coréenne aucun changement était perceptible je n'ai évidemment pas dit toute la vérité.

Quand je vous regarde je reconnais très clairement l'uniforme digne d'un général divisionnaire de l'armée suisse et ne plus ce costume de phantasie que j'ai pu percevoir lors de ma dernière visite en 1986. Et je suis très content que, par ma désapprobation d'alors, il paraît que j'ai pu initier le seul changement qui s'est réalisé le long du 38ème parallèle depuis de longues années.

J'aimerais donc lever mon verre à des changements encore plus substantiels surtout pour la question épineuse de la division de cette nation digne d'être réunifiée et au succès de la continuation des efforts de la délégation suisse à la NNSC pour la noble tâche de renforcer la paix sur la péninsule coréenne.

S. Korea
821.

EMBASSY OF SWITZERLAND
IN THE REPUBLIC OF KOREA

32-10, Songwol-dong,
Chongro-ku, Seoul 110-101
C.P.O. Box 2900, Seoul 100-629
Tel: (02) 739-9511/4
Tlx: K27201 emswiss
Fax: (02) 737-9392

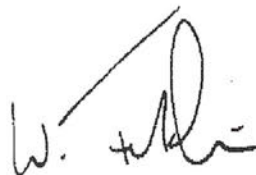
TELEFAX

To: EVD/BAWI
Att.: Herrn E. Contestabile
Fax No.: 00141/31-61 23 30
Number of Pages: 3
(incl. cover page)
Date: 11. März 1991
Our Ref.: 541.0 s/d
Re:

In der Beilage erhalten Sie als letzten Beitrag den Text für die Ansprache von BR Delamuraz in Panmunjom.

Was die speaking notes für das Aussenministerium anbelangt, so werde ich noch mit Ihnen Kontakt aufnehmen.

Mit freundlichen Grüßen
Der Schweizerische Botschafter


W. Fetscherin